

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil dix-huit
- en exercice : 11 le onze avril à 19 heures
- présents 07 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants 09 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 28 MARS 2018

Présents : Mrs Laurent GESBERT, Jean-Paul ROUSSEL, Olivier FORESTIER, Nicolas LEMERCIER, Marc LANGLOIS, Mesdames Valérie VINCELET, Sabine BIGOT

Absents excusés : M. Elie CAILLET (pouvoir donné à M. Jean-Paul ROUSSEL), M. Arnaud VENET (pouvoir donné à M. Laurent GESBERT)

Absents : Mmes Angélique DELAHAYE, Marie CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 7 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Demande de subvention auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité concernant les travaux d'économie d'énergie chauffage et éclairage de la mairie et bibliothèque. Délibération n° 2018-008 (Annule et remplace la délibération n° 2017-025 ayant le même objet).	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Demande de subvention auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes. Délibération n° 2018-009	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du D.S.I.L concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes. Délibération n° 2017-010	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant l'acquisition d'un local technique pour le stockage du matériel technique de la commune. Délibération n° 2018-011	2
Objet : N°ordre de séance : 5.	Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2018. Délibération n° 2018-012	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Choix de l'organisme financier et de l'offre de prêt nécessaire au financement du programme de renforcement des réseaux (phase 3) rue d'En Haut, rue de Hébaïn, rue de Dompierre et Hameau de Domélien. Délibération n° 2018-013	3
Objet : N°ordre de séance : 7.	Clôture du budget CCAS, transfert des résultats de clôture de ce budget au budget principal de la commune et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune. Délibération n° 2018-014	4
Objet : N°ordre de séance : 8.	4	
Objet : N°ordre de séance : 9.	Vote des taux d'imposition pour l'année 2018. Délibération n° 2018-016	5
Objet : N°ordre de séance : 10.	Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2018. Délibération n° 2018-017	5
Objet : N°ordre de séance : 11.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art.L.2122-22 du CGCT).	6
Objet : N°ordre de séance : 12.	Communication du Maire :	6
Objet : N°ordre de séance : 13.	Questions diverses	6

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Demande de subvention auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité concernant les travaux d'économie d'énergie chauffage et éclairage de la mairie et bibliothèque. Délibération n° 2018-008 (Annule et remplace la délibération n° 2017-025 ayant le même objet).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'énergie sur les moyens de chauffage et d'éclairage de la mairie et de la bibliothèque. A cet effet, il propose de solliciter une subvention d'un montant de 2 000.00 € auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une subvention d'un montant de 2 000.00 € auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité pour la réalisation de ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2018

Objet : N°ordre de séance : 2. Demande de subvention auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes. Délibération n° 2018-009

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les systèmes d'éclairage de la salle des fêtes. A cet effet, il présente un devis de l'entreprise GALLARD – 11 rue des 3 Doms – 80500 RUBESCOURT pour un montant total de 4 293.00 € HT soit 5 151.60 TTC. Il propose de solliciter une subvention d'un montant de 2 000.00 € auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise GALARD pour un montant total de 4 293.00 € HT soit 5 151.60 € TTC.
- **Sollicite** une subvention d'un montant de 2 000.00 € auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité pour la réalisation de ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2018

Objet : N°ordre de séance : 3. Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du D.S.I.L concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes. Délibération n° 2017-010

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les systèmes d'éclairage de la salle des fêtes. A cet effet, il présente un devis de l'entreprise GALLARD – 11 rue des 3 Doms – 80500 RUBESCOURT pour un montant total de 4 293.00 € HT soit 5 151.60 TTC. Il propose de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.S.I.L afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.S.I.L afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2018

Objet : N°ordre de séance : 4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant l'acquisition d'un local technique pour le stockage du matériel technique de la commune. Délibération n° 2018-011

- Considérant l'étroitesse du bâtiment servant de local technique actuel,
- Considérant le besoin de surface supplémentaire afin de pouvoir y stocker le tracteur et tout le matériel communal dans de bonnes conditions,
- La commune de Royaucourt, par délibération n° 2017-035 en date du 12 décembre 2017, a décidé d'acquérir un local mis en vente par la société SERVI-TECH pour un montant total de 38 000.00 €. Afin de pouvoir réaliser cette opération, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter les services du Conseil Départemental de l'Oise pour l'octroi d'une subvention afin de pouvoir réaliser l'acquisition d'un local technique pour le stockage du matériel.
- **Dit** que le montant de la subvention octroyée sera inscrit au Budget de la commune en recettes d'investissement.

Objet : N°ordre de séance : 5. Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2018. Délibération n° 2018-012

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « Les Aînés des huit Villages » afin de les aider à développer et réaliser des actions auprès du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de fonctionnement de **100.00 €** à l'association « Les Aînés des huit Villages ».

Objet : N°ordre de séance : 6. Choix de l'organisme financier et de l'offre de prêt nécessaire au financement du programme de renforcement des réseaux (phase 3) rue d'En Haut, rue le Hébaïn, rue de Dompierre et Hameau de Domélien. Délibération n° 2018-013

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3
- Vu le Compte Administratif 2017
- Vu l'élaboration du Budget Primitif 2018
- Considérant que par délibération en date du 13 Septembre 2016 le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif au renforcement et mise en souterrain des réseaux BT – EP – FT rue d'En Haut, rue le Hébaïn, rue de Dompierre et Hameau de Domélien.
- Considérant que le montant total de ces travaux s'élève à 508 013.93 € TTC. Monsieur le maire propose de retenir le plan de financement suivant :

Plan de financement :

- Aide financière ORANGE	: 12 298.36 €
- Aide financière du Conseil Général	: 82 780.00 €
- Aide financière de ENERCON	: 33 000.00 €
- Récupération de la TVA	: 25 161.14 €
- Part communale	: <u>354 774.43 €</u>
- TOTAL TTC du projet	: 508 013.93 € TTC

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'offre de prêt la plus intéressante proposée par le Crédit Agricole Brie Picardie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de retenir le plan de financement proposé ci-dessus
- **Décide** de retenir l'offre du Crédit Agricole Brie Picardie comme suit :

Emprunts envisagés :

- 1) Un prêt long terme à taux fixe :
 - Montant : 410 000.00 euros
 - Durée : 20 ans
 - Périodicité : échéance annuelle
 - Taux annuel « réduit » : de 1.63 % (1^{ère} échéance au 15 septembre 2018)
 - Frais de dossier : 800.00 euros
- 2) Un prêt court terme attente de remboursement TVA:

- Montant : 19 000.00 euros
- Durée : 24 mois
- Taux : Variable sur index euribor 3 mois augmenté d'une marge de 0.95 %
 - Périodicité d'amortissement : intérêts trimestriels, remboursement du capital in fine
- Frais de dossier : 150.00 euros

- **Prend** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ces prêts.

- **Mandate** monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au prêt et permettre le déblocage des fonds.

Objet : N°ordre de séance : 7. Clôture du budget CCAS, transfert des résultats de clôture de ce budget au budget principal de la commune et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune. Délibération n° 2018-014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Janvier 2018, concernant le transfert du budget du CCAS sur le budget de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2017, prononçant la dissolution du CCAS,

Avant de procéder au transfert des résultats du budget CCAS à la commune, il convient de clôturer le budget au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS concerné dans le budget principal de la commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget CCAS clos sans y intégrer les restes à réaliser.

Le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du budget CCAS est approuvé ce jour et laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

Excédent de clôture de l'exercice 2017 en section de fonctionnement de 3 375.83 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables M 14 ;
- Vu le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du CCAS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à la clôture du budget CCAS,
- Constate que les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget CCAS, à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à un excédent de clôture de l'exercice 2017 en section de fonctionnement de 3 375.83 €
- Décide d'ouvrir au Budget Principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de transferts de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou de titres de recettes).
- Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget CCAS dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget CCAS au budget principal de la Commune.

Objet : N°ordre de séance : 8.

Objet : N° d'ordre de séance : 8. Vote du Compte de Gestion 2017 et du Compte Administratif 2017 avec affectation du résultat. Délibération N° 2018-015

Monsieur Laurent GESBERT, Maire, quitte la salle et ne prendra part ni au débat ni au vote, il laisse la Présidence à Monsieur Jean-Paul ROUSSEL.

Le compte de gestion de l'année 2017, dressé par le receveur municipal et le Compte administratif 2017 dressé par le Maire est approuvé à l'unanimité. Ils laissent apparaître les résultats suivants :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent a)	RESTES A REALISER b		Part affectée à l'investissement c)=a(investissement)- b(total)	Résultat de l'exercice Titres - Mandats d)	Résultat de clôture =a)-c)+d)
	2016	2016		2017	2017	2017
Investissement	8 325.02 €	Dépenses	6 207.36 €	0,00 €	-17 908.52 €	-9 583.50 €
Fonctionnement	66 218.67 €	Recettes	20 399.40 €	0.00 €	11 015.24 €	77 233.91 €
Total	74 543.69 €	Total	14 192.04 €	0.00 €	-6 893.28 €	67 650.41 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, présents décide d'affecter la somme de

20 166.17 €

à l'article 1068 pour couvrir le besoin d'investissement au BP 2018

POUR BP COMMUNE 2018

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent a)	RESTES A REALISER b)		Part affectée à l'investissement c)=a(investissement)- b(total)	Résultat d'ouverture =a)-c)
	2017	2017		2018	2018
Investissement	-9 583.50 €	Dépenses	17 017.03 €	0.00 €	-9 583.50 €
Fonctionnement	77 233.91 €	Recettes	6 434.36 €	20 166.17 €	57 067.74 €
Total	67 650.41 €	Total	10 582.67 €	20 166.17 €	

Après le vote Monsieur Laurent GESBERT, maire, reprend la présidence de la séance.

Objet : N°ordre de séance : 9. Vote des taux d'imposition pour l'année 2018. Délibération n° 2018-016

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018 qui sont les suivantes :

Taxe d'habitation : **201 300.00 €**
 Taxe foncière bâtie : **137 000.00 €**
 Taxe foncière non bâtie : **58 700.00 €**

Sur proposition de Monsieur Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter pour l'année 2018, les taux d'impositions directs suivants :

TH : 7.62 % soit un produit fiscal attendu de : **15 339.00 €**
TFB : 22.96 % soit un produit fiscal attendu de : **31 455.00 €**
TFNB : 49.87 % soit un produit fiscal attendu de : **29 274.00 €**

Soit des taux d'imposition inchangés par rapport à l'année 2017.

Objet : N°ordre de séance : 10. Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2018. Délibération n° 2018-017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à **à 8 Voix POUR 1 voix CONTRE**

- **Adopte** le Budget primitif 2018 de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à:

- en section de fonctionnement : **219 268.48 Euros**
- en section d'investissement : **643 468.11 Euros**

Objet : N°ordre de séance : 11. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art.L.2122-22 du CGCT).

Présentation de différentes dépenses, à savoir :

- Cabinet Harmonie Epau (PLU-SIG) : 744.00 €
- Vromman (Réparation épandeur à sel) : 262.51 €
- Gedimat (Matériaux réfection mairie) : 1 225.70 €
- Euromaster (Pneus tracteur) : 365.09 €
- Ets Gallard (Pompe lave-vaisselle) : 435.60 €
- Cigac (Assurance du personnel) : 3515.02 €

Objet : N°ordre de séance : 12. Communication du Maire :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil :

Dans le cadre du procès en appel concernant l'affaire de dépôt de vélos, véhicules, ordures dans la rue du Cul de Sac, l'intéressé a été condamné à la remise en état du site.

Vol de la poubelle du cimetière.

Les travaux pour la fibre optique sur la voie communautaire Abbémont-Royaucourt sont prévus en aérien, des démarches conjointes entre la mairie et les agriculteurs sont en cours pour que ces travaux puissent s'exécuter en enfouissement.

Nous devrions accueillir un apprenti jardiner paysagiste à la rentrée de septembre, prise en charge totale du coût de la formation par la région.

Mise en place d'un dispositif « alerte évènement »

Mise aux normes de la voie ferrée à Domélien. La pose des panneaux a été effectuée par l'agent communal.

Des travaux de réfection bibliothèque et hall d'accueil du secrétariat de mairie ont été effectués par l'agent communal, aidé par 2 jeunes en dispositif « Pass permis citoyen ».

L'agent communal partira en formation CACES 1 durant 4 jours au mois de juin.

Objet : N°ordre de séance : 13. Questions Diverses

Madame Vincelet soulève un questionnement concernant la circulation de quads à Domélien dans le chemin d'accès à la rivière des 3 Doms. Il est nécessaire d'étudier la possibilité de mettre une barrière avec une clé pour ouverture par les propriétaires ayant des parcelles de bois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Laurent Gesbert